**Gestion des déchets dans le contexte d’épidémie de Covid-19**

*(Informations mise à jour le 30/03/2020)*

**La collecte à domicile - les règles à respecter et bons gestes à adopter :**

La collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables est maintenue. Les jours de collecte pour chaque commune restent inchangés.

Nous mettons tout en œuvre pour maintenir la continuité de votre service public.

Afin de **protéger le personnel de collecte**, les **règles** simples ci-après doivent être **respectées** :

* **Jeter les mouchoirs**, **masques et gants** uniquement **en sac noir** bien fermé et déposé **dans** le bac des ordures ménagères.
* **Ne pas remplir ou tasser le bac de façon excessive** : le couvercle du bac doit être impérativement fermé pour permettre sa collecte sans manipulation des déchets par les agents.
* **Ne pas déposer de sacs supplémentaires au sol, ils ne seront pas collectés :** la collecte doit se faire sans manipulation des déchets par les agents. Les déchets déposés au sol sont considérés comme des dépôts sauvages et sont passibles d’une amende (infraction de seconde classe).
* **Respecter les règles de tri**: ne pas jeter dans le bac des ordures ménagères du verre ou des déchets destinés à la déchèterie (déchets verts, cartons, gravats, …).
* **Sortir** impérativement son bac **la veille au soir** : aucun rattrapage ne sera effectué.

**La collecte des déchets ne peut être réalisée sans les agents,** il est donc nécessaire de préserver **leur santé et leur sécurité !**

**Les déchèteries :**

Afin de respecter les mesures de confinement et limiter la propagation du virus, les **deux déchèteries** sont actuellement **fermées** jusqu’à nouvel ordre.

Les déchets destinés à être déposés en déchèterie ne sont pas nocifs à votre environnement et peuvent être stockés au domicile. Nous vous remercions de bien vouloir attendre la réouverture des déchèteries pour les évacuer.

Nous rappelons que tout déchet déposé au sol sur la voie publique est considéré comme un dépôt sauvage et est passible d'une amende (infraction de seconde classe).

**Les bornes à verre :**

La collecte du verre est assurée normalement.

**Les bornes à textiles :**

Les bornes à textile **ne sont plus collectées** par notre partenaire Le Relais Gironde.

Nous vous demandons **de ne plus les utiliser** pour le moment.

**Contact :**

L’accueil du pôle technique est fermé au public.

Pour tout problème concernant la gestion des déchets, vous pouvez contacter le 05.18.06.10.34 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Toute évolution concernant la gestion des déchets sera indiquée sur le site internet de la CdC :

[www.cc-medoc-estuaire.fr](http://www.cc-medoc-estuaire.fr)